

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE**48/2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Séance du 09 Décembre 2025

Nombre de membres

. Afférents au C.M.
19. En exercice :
19. Qui ont pris part à la
délibération :Vote 16
Pour 14
Contre 2
Abstention 0DATE DE LA
CONVOCAION
02/12/2025DATE AFFICHAGE
10/12/2025L'an deux mille vingt-cinq,
et le neuf décembre

à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs COSTA, FEYDEL, PAOLINI, BENVENUTI, SIMONETTI-MALASPINA et Mesdames SEBASTIANI, ROVERE, GUARDINI, SANCIU, PONZEVERA et VOLELLI.

Procurations : Mme LOUIS à Mr COSTA, Mme SCOTTO ép ANTONELLI à Mr OLMETA, Mr HLUSICKA à PAOLINI, Mme FERRAGUTI à Mme GUARDINI.

Absents : Messieurs MORELLI, PANZA et POLI.

Mme SEBASTIANI a été nommé(e) secrétaire de séance.

Objet de la délibération :**DM 1 PORT DE PLAISANCE**

Le Maire expose au Conseil que le budget du Port de Plaisance nécessite des ajustements budgétaires au niveau du chapitre 012 – Charges de personnel.

Il propose de procéder aux virements ci-après :

- | | |
|--|------------|
| - Chapitre 012 – Charges de personnel | + 50.000 € |
| - Chapitre 67 – Article 678 – Autres charges exceptionnelles | - 50.000 € |

Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition du Maire,
- DIT que le budget du port de plaisance sera modifié comme indiqué ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.